

Championnat Départemental Vétérans

1) Généralités :

1.1 Le "Championnat Départemental Vétérans" (CDV) est une compétition fédérale départementale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la fédération, les titres de "Champion Départemental des Hautes-Alpes" dans les cinq disciplines des **catégories** d'âge suivantes :

- SH, SD, DH, DD et DMX (+35, +40, +45, +50, +55, +60 & +65 et plus) ;
- Vétérans.

1.2 Le CDV est hiérarchiquement situé au-dessous du Championnat Régional Vétérans (CRV) PACA.

1.3 La gestion et le suivi du CDV sont délégués à la Commission Départementale Adultes (CoDéAd) du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité).

1.4 Un Règlement Particulier (**RP**) du CDV, approuvé par le juge-arbitre (JA) principal/GEO du CDV complétera ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

1.5 La CoDéAd est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du Comité qui statue.

2) Candidature à l'accueil du CDV :

2.1 L'organisation opérationnelle du CDV est déléguée à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "**club ou organisateur**".

Le **club** candidat à l'organisation du CDV doit déposer sa candidature auprès **de la CoDéAd**.

2.2 **La CoDéAd** s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona **et de la mise en ligne sur Badiste pour les inscriptions** selon les informations communiquées par l'organisateur (**JA** ou pas, nom du GEO, volant officiel,...) **via le RP**. A défaut de **JA**, **une déclaration du CDV sera faite comme Promobad**.

2.3 Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **5€/joueur**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité (voir [article 6.2](#)).

2.4 Les frais du juge arbitre (**à hauteur de 55€ maxi/jour + remboursement du déplacement uniquement pour les JA du 05**) et les **médailles** sont à la charge du Comité. **Les récompenses sont à la charge du club**.

2.5 L'organisateur accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque (**en permanence par un GEO en plus d'une seconde personne**) et prévoir une buvette.

2.6 L'organisateur doit se munir le jour de la compétition, pour la tenue de la table de marque, au minimum d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide **du fichier issu du logiciel Badplus fourni par le GEO/JA/CoDéAd**.

3) Qualification au CDV :

3.1 Le nombre de joueurs du CDV sera **en fonction des capacités d'accueil** dont disposera l'organisateur. Ces nombres de joueurs correspondant « idéalement » au nombre maximum de joueurs autorisés à participer au CDV dans chaque **catégorie/discipline** pour un lieu à 7 terrains (**voir échancier théorique qui sert de support d'organisation maximale**). En cas de faible affluence dans certaines catégories/**disciplines**, ces nombres **pourront éventuellement** être augmentés dans les autres catégories/**disciplines**.

3.2 Les inscriptions pourront être limitées **également** selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque catégorie/**discipline**, la priorité est établie suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH).

3.3 Le Règlement Particulier du CDV précisera le nombre **maximum** de joueur(se)s **pouvant s'inscrire** dans chaque catégories/**disciplines**.

3.4 Peuvent être **uniquement** admis à participer au CDV les joueurs licenciés, au jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le CDV.

3.5 Le CDV est ouvert uniquement aux joueurs de la catégorie Vétérans. Les joueurs devront obligatoirement jouer dans leur catégorie d'âge sauf accord au préalable avec la CoDéAd.

3.6 Pour accéder au CDV, les joueurs **inscrits** sont retenus en fonction de leur CPPH.

3.7 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste **d'attente** (remplaçants), classée par ordre décroissant au Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte.

3.8 Les champions départementaux de la catégorie Vétérans dans les cinq disciplines ne sont pas automatiquement qualifiés pour le championnat régional PACA vétérans de la même saison sportive.

4) Organisation du championnat :

4.1 Le CDV se jouera le samedi et le dimanche **pour un joueur inscrit sur 3 disciplines ou pour les joueurs inscrits en double mixte**. Les horaires de début et fin de **chaque** journée **seront cadrés d'après l'échéancier théorique et fixés dans les convocations** du CDV en accord avec le Règlement Général des Compétitions (RGC).

4.2 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans le(s) gymnase(s) durant le CDV.

4.3 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment. L'organisateur a la responsabilité de prévenir **ce service**.

4.4 La remise **officielle des médailles** et des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si le RP du CDV en question ne mentionne pas autre chose**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin du CDV vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier prévu et affiché**. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur médaille et récompense.

4.5 Les documents suivants devront être affichés dans les salles du CDV :

- le présent règlement ;
- le règlement particulier pour le CDV en question ;
- les codes de conduite fédéral des joueurs et entraîneurs ;
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
- les tableaux mis à jour.

5) Tableaux :

5.1 La CoDéAd confectionne le fichier issu du logiciel **Badplus** (le TAS, les tableaux et l'échéancier).

5.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH à **la date J-5**.

5.3 les tableaux sont mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi qu'à l'issue de chacun des tours des sorties de poules.

5.4 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur BadPlus selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance (**clubs**) est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué **dans les mêmes conditions**.

6) Modalités d'inscription :

- 6.1 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec le Comité à la date limite d'inscription.
- 6.2 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **10€**, quel que soit le nombre de tableaux.
- 6.3 Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après le CDV et au vu des tableaux définitifs. Passé la "date limite de désistement sans justificatif" à la date **J-10**, les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.
- 6.4 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :
- J-30 : Date limite des inscriptions ;
 - J-25 : Envoi aux clubs de la liste des qualifiés et remplaçants **d'après le CPPH de BadPlus à J-28** ;
 - J-10 : Date limite de désistement sans justification ;
 - J-5 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après BadPlus ;
 - J-4 : Envoi aux clubs des convocations.
- 6.5 Les inscriptions seront réalisées **UNIQUEMENT** au moyen du site internet Badiste. Les feuilles d'inscriptions issues du site Badiste **sont récupérer par la CoDéAd à la date J-30**.
- 6.6 Un joueur doit être inscrit **sur Badiste sous la responsabilité de son club**.
- 6.7 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification du [chapitre 3](#).
- 6.8 **Les clubs des joueurs** dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus.

7) Arbitrage :

- 7.1 **Le juge-arbitre ou GEO (pour les Promobad)** ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont **choisis par l'organisateur**.
- 7.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)**.
- 7.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la Fédération.
- 7.4 Sauf demande particulière auprès du juge arbitre ou **GEO (pour les Promobad)**, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 7.5 A l'issue de la compétition, le JA **ou GEO (pour les Promobad)** doit importer dans Poona les résultats (**fichier .xml exporté du logiciel Badplus**) de la compétition au plus tard le mercredi suivant le CDV.
- 7.6 Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** doit, au plus tard le jeudi suivant le CDV, envoyer le **fichier .bad de BadPlus** et son rapport (**RJA ou RGEO**) accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :
- à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) de la ligue PACA à l'adresse suivante : arbitrage@liguepacabad.org ;
 - au secrétariat de la ligue PACA à l'adresse suivante : contact@liguepacabad.org ;
 - au Comité 05 à l'adresse suivante : codep.05.bad@gmail.com.

8) Volants :

8.1 Les volants plumes neufs sont obligatoires : ils sont à la charge des joueurs ET doivent être classés au minimum en catégorie standard du classement fédéral des volants.

8.2 Si la nature d'un désaccord est sur le classement fédéral d'un volant ou son état, une boîte du volant officiel devra être achetée (au partage des joueurs) et utilisée par les joueurs d'un même match.

9) Tenues :

9.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes (voir la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires).

Pour rappel **et sans port à minima d'un short ou d'une jupe par-dessus**, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport (**shorts**), et sont donc interdits (**ne pas hésiter à demander au juge arbitre ou GEO (pour les Promobad)**).

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé, par le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)**, que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

La décision du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** est sans appel.

10) Respect de la discipline :

10.1 Le CDV se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

10.2 La CoDéAd reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant le CDV, qu'elle transmettra autant que besoin est aux commissions réclamations et litiges ou discipline de la ligue PACA.

10.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant le CDV auprès de la CoDéAd. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéAd comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la Fédération.

11) Droit à l'image :

11.1 Le Comité et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du CDV pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour d'un CDV.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour du CDV auprès du Comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

12) Adoption du règlement :

12.1 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.**

La CoDéAd remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CDV pour la satisfaction de tous.

Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.